

B. Réforme de la gouvernance (Projet de section sur le Plan d'action immédiate)

Tel que débattu aux réunions du Groupe de Travail II du 18 et 21 Juillet

Organes directeurs

Priorités en matière de gouvernance

- 2) Les organes directeurs de la FAO assument deux fonctions essentielles distinctes:
 - a) examiner la situation de l'alimentation et de l'agriculture et rechercher une plus grande cohérence mondiale et régionale des politiques menées par les gouvernements sur les principales questions relevant de ces domaines, y compris leurs incidences nationales et élaborer et réviser les instruments internationaux, notamment les traités, conventions et réglementations (gouvernance mondiale); et
 - b) prendre des décisions de politique exécutive et contrôler la FAO en tant qu'Organisation, y compris son programme et son budget (gouvernance exécutive).

Priorités en matière de gouvernance - Matrice d'actions

Actions		Responsable en dernier ressort	Début - Fin d'année	Coûts ou économies (en millions d'USD)	
				Investissement	Récurrents par exercice biennal
Réf. N°	Action				
	a) Cohérence des politiques et cadres réglementaires à l'échelle mondiale: Examiner systématiquement la situation mondiale afin de déterminer quelles questions nécessitent des initiatives prioritaires pour améliorer la cohérence des politiques, et étudier les cadres réglementaires actuels pour déterminer quels domaines nécessitent une action rapide de la FAO ou d'autres instances.	Conférence Comités techniques Conférences régionales Direction	2009	0	0 (priorité du Programme ordinaire)
	b) S'il y a lieu, prendre en compte les questions générales et instruments relatifs à l'alimentation et à l'agriculture traités dans d'autres instances et adresser des recommandations à ces instances.	Conférence Comités techniques Conférences régionales Direction	À compter de l'exercice biennal 2010-2011	0	0 (priorité du Programme ordinaire)
	c) Voir également ci-dessous les rôles des divers organes directeurs	Organes directeurs	(voir ci-après pour chaque organe directeur)		
	d) Gouvernance exécutive: renforcer le rôle des organes directeurs et élargir leur champ d'action (voir ci-après)	Organes directeurs	(voir ci-après pour chaque organe directeur)		

Conférence de la FAO, Conseil, Comité du Programme et Comité financier

3) **Conférence de la FAO:** La Conférence demeurera l'organe de décision suprême de l'Organisation et déterminera la politique et la stratégie générales. Une attention accrue sera accordée aux fonctions particulières, afin de réduire les doublons avec les discussions du Conseil. Une série de mesures ont été convenues afin que la Conférence soit davantage orientée vers l'action, ciblée et qu'elle mobilise la participation de ministres et de hauts fonctionnaires. La Conférence:

- a) sera l'enceinte suprême où seront examinés les questions mondiales liées à l'alimentation et à l'agriculture et les instruments réglementaires nécessaires, normalement sur la base de recommandations formulées, après débat, par les Comités techniques et les Conférences régionales;
- b) statuera en dernier ressort sur les objectifs, la stratégie et le budget de l'Organisation après avoir pris connaissance des recommandations du Conseil (voir ci-après le processus d'élaboration du programme et du budget).

La Conférence – Matrice d'actions

Actions		Responsable en dernier ressort	Début - Fin d'année	Coûts ou économies (en millions d'USD)	
Réf. N°	Action			Investissement	Récurrents par exercice biennal
	a) Chaque session de la Conférence aura un thème principal, convenu par la Conférence, en général sur recommandation du Conseil	Conférence/ Conseil	2010	0	0
	b) La Conférence accordera une plus grande attention aux questions de politique mondiale et aux cadres réglementaires mondiaux, normalement en agissant sur recommandation des Comités techniques et des Conférences régionales et, s'il y a lieu, du Conseil (les parties pertinentes des rapports des Comités techniques et Conférences régionales lui seront directement communiquées)	Conférence	2009	0	(voir g)
	c) La Conférence se réunira en juin de la deuxième année de l'exercice biennal	Conférence	2011	0	0
	d) La Conférence décidera des priorités, de la stratégie et du budget, sur recommandation du Conseil (voir ci-après la procédure du programme et du budget)	Conférence	2009	0	0
	e) Le rapport de la Conférence se concentrera sur les décisions élaborées au sein de groupes appropriés de négociation et de rédaction, en particulier les résolutions (le compte rendu fera un exposé détaillé et sera publié dans toutes les langues)	Conférence	2009	0	(voir g)
	f) Le nombre de réunions plénières sera réduit et celui des événements parallèles, augmenté	Conférence	2009	0	0
	g) Les pratiques seront modifiées, notamment pour les méthodes de travail et filières hiérarchiques, selon les modalités précisées ci-après pour chaque organe	Conférence	2008	0	0,2
	h) Les Textes fondamentaux seront modifiés pour les fonctions, filières hiérarchiques, rôle dans la soumission de recommandations à la Conférence, etc., comme cela est détaillé dans la Matrice d'actions	Conférence	2009-2011	0	0

4) **Le Conseil de la FAO:** le rôle de gouvernance exécutive du Conseil sera renforcé. Il s'attachera à prendre des décisions claires. Il se réunira de manière plus souple à la demande des Membres et la durée des sessions sera adaptée à l'ordre du jour. Il jouera un rôle plus actif dans l'élaboration du programme et du budget en prenant l'avis du Comité du Programme et du Comité financier et élargira ses fonctions de surveillance et de contrôle, en particulier en ce qui concerne la mobilisation et l'utilisation des ressources extrabudgétaires et la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines.

5) Composition du Conseil: Augmentation assez faible du nombre de membres du Conseil afin d'assurer une représentation plus équilibrée des régions – reste à examiner;

6) Le Président indépendant du Conseil jouera un rôle accru de facilitation pour permettre au Conseil de mieux jouer son rôle de gouvernance et de surveillance. Le rôle du Président indépendant du Conseil sera précisé dans les Textes fondamentaux.

Le Conseil – Matrice d’actions

Actions		Responsable en dernier ressort	Début/ fin d’année	Coûts ou économies (en millions d’USD)	
Réf. N°	Action			Investissement	Récurrents par exercice biennal
	<p>a) Le Conseil exercera les fonctions de gouvernance suivantes, qui seront précisées le cas échéant dans les Textes fondamentaux:</p> <p>i) assumer le rôle central d’élaboration et de conseil pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l’établissement du plan de travail et des indicateurs de performance du Conseil proprement dit et des autres organes directeurs; • le suivi et l’établissement de rapports sur leurs résultats par rapport à ces indicateurs; • la stratégie, les priorités et le budget de l’Organisation; • convenir du programme de travail global; • décider des changements organisationnels majeurs ne nécessitant pas de modifications des Textes fondamentaux par la Conférence; • recommander l’ordre du jour de la Conférence à la Conférence; <p>ii) surveiller la mise en œuvre des décisions de gouvernance;</p> <p>iii) exercer une fonction de contrôle pour s’assurer que:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l’action de l’Organisation s’inscrit dans le cadre juridique et financier qui est le sien; • il y a une vérification transparente, indépendante et professionnelle et un contrôle de l’éthique; • les résultats de l’Organisation par rapport aux produits et effets attendus de ses activités sont évalués de manière transparente et indépendante; • des mécanismes efficaces de budgétisation et de gestion fondés sur les résultats sont en place; • les politiques et systèmes de gestion des ressources humaines, les systèmes d’information et de communication, d’achats et de passation des marchés, etc., sont opérants et adaptés à leur objet; • les ressources extrabudgétaires concourent efficacement aux objectifs prioritaires de l’Organisation; et <p>iv) contrôlera les résultats obtenus par la direction sur la base d’objectifs précis.</p>	Conférence	Décision: 2008 Mise en œuvre: à partir de 2009	0	-
	b) Le Conseil soumettra à la Conférence une recommandation claire concernant la résolution portant sur le programme et le budget, précisant notamment le montant du budget.	Conseil	2009	0	0
	<p>c) Le Conseil se réunira de manière plus souple à la demande des Membres et pendant des sessions dont la durée sera adaptée à l’ordre du jour (normalement, un minimum de 5 sessions par exercice biennal); voir Section C - graphique 1 - Cycle de planification et d’examen du Programme et du budget.</p> <p>i) il y aura: une brève réunion suivant chaque session du Comité du Programme et du Comité financier</p> <p>ii) Le Conseil se réunira pour préparer la Conférence au moins deux mois avant sa tenue, afin que ses recommandations puissent être prises en compte, y compris recommander l’ordre du jour définitif de la Conférence à la Conférence pour son approbation finale.</p>	Conseil	2009	0	2,1
	d) Le rapport du Conseil consistera en résolutions, décisions et recommandations (le compte rendu fera un exposé détaillé et sera publié dans toutes les langues)	Conseil	2009	0	1,3
	e) Le Conseil ne sera plus saisi de problèmes en rapport avec les politiques et les cadres réglementaires mondiaux, à moins que l’urgence ne l’impose (ces questions seront traitées par les Comités techniques et la Conférence)	Conférence	2009	0	0

Actions		Responsable en dernier ressort	Début/ fin d'année	Coûts ou économies (en millions d'USD)	
Réf. N°	Action			Investissement	Récurrents par exercice biennal
	f) La composition du Conseil sera modifié comme suit: i) changement de la présentation à décider; ii) [les membres seront élus pour deux ans, au lieu de trois aujourd'hui] – une région n'est pas d'accord	Conférence	2009	0	?
	g) Le Président indépendant du Conseil: réviser les Textes fondamentaux de manière à préciser clairement le rôle actif de facilitation qui revient au Président indépendant du Conseil dans la gouvernance de la FAO, en éliminant tout conflit potentiel avec le rôle de gestion du Directeur général; outre la présidence des sessions du Conseil, le Président indépendant assumera les fonctions suivantes: i) jouer le rôle de courtier honnête pour favoriser le consensus entre les Membres sur des questions controversées; ii) travailler en liaison avec les Présidents du Comité du Programme, du Comité financier et du CQCJ en ce qui concerne leurs programmes de travail respectifs et, le cas échéant, avec les Présidents des Comités techniques et des Conférences régionales; à ce titre, il sera normalement appelé à assister aux sessions du Comité du Programme, du Comité financier et des Conférences régionales; iii) travailler en liaison avec les Groupes régionaux en ce qui concerne le programme de travail du Conseil; iv) travailler en liaison avec la Direction générale de la FAO en ce qui concerne les préoccupations exprimées par les Membres, lors des sessions du Conseil, du Comité financier, du Comité du Programme et des Conférences régionales; v) faire en sorte que les membres du Conseil soient tenus au courant des débats tenus dans d'autres enceintes, qui sont importants pour le mandat de la FAO et poursuivre le dialogue avec d'autres organes directeurs, notamment avec ceux des organismes de Rome s'occupant d'alimentation et d'agriculture; vi) poursuivre l'amélioration continue de l'efficacité et de l'efficacités de la gouvernance de la FAO et le sens d'appartenance des membres. Les Textes fondamentaux devraient également préciser ce qui suit: vii) les qualifications (compétences) souhaitables du Président indépendant; viii) le Président indépendant doit être présent à Rome pour toutes les sessions du Conseil, du Comité du Programme et du Comité financier, assiste aux conférences régionales, et qu'il est normalement censé consacrer de six à huit mois de l'année à cette activité, en étant présent principalement à Rome (ses dépenses seront couvertes, pendant ces périodes, au taux de rémunération des Sous-Directeurs généraux, l'allocation normale étant alors suspendue).	Conférence	2009	-	0
	h) Les changements de pratiques, notamment pour les méthodes de travail et filières hiérarchiques seront adoptés pour le Conseil (voir plus bas sur les autres organes)	Conférence/Conseil	2009-2011	0	0
	i) Modifiera les Textes fondamentaux sur les fonctions, filières hiérarchiques, etc.	Conférence	2009	0	0

7) Le **Comité du Programme** et le **Comité financier** renforceront leur fonction consultative auprès du Conseil et deviendront plus transparents. Ces deux Comités et le Conseil assumeront une responsabilité accrue pour l'établissement des ordres du jour. Ils se réuniront de manière plus souple à la demande du Conseil et des Membres lors de sessions de durée variable et davantage en sessions conjointes selon l'ordre du jour et conformément au cycle de planification et d'examen du Programme et du budget (voir Section C - graphique 1). Ils seront invités à formuler des recommandations claires et à accorder une plus grande attention aux politiques, stratégies et priorités, afin d'améliorer le contrôle et une orientation plus dynamique du Conseil.

Comité du Programme et Comité financier – Matrice d’actions

Actions		Responsable en dernier ressort	Début/ fin d’année	Coûts ou économies (en millions d’USD)	
Réf. N°	Action			Investissement	Récurrents par exercice biennal
	<p>a) Les fonctions et méthodes de travail seront mises immédiatement en pratique, ce qui sera suivi de modifications des Textes fondamentaux, notamment sur la clarification des fonctions.</p> <p>i) Les fonctions du Comité du Programme mettront l’accent sur l’établissement des priorités du programme, de la stratégie et du budget et comporteront aussi: l’examen des activités de terrain et travaux décentralisés, les priorités de l’Organisation en matière de réglementation et de cohérence des politiques mondiales, les partenariats et la coordination avec d’autres organisations en matière de travail technique;</p> <p>ii) Le Comité financier sera saisi des questions financières et de tous les aspects de l’administration, des services et de la gestion des ressources humaines et notamment les politiques et budgets pour ces domaines de travail;</p> <p>iii) Les Comités se réuniront de façon plus souple à la demande du Conseil et des Membres et pour des durées variables des sessions adaptées à l’ordre du jour et conformément au cycle de planification et d’examen du programme et du budget (voir graphique 1) – (normalement 4 sessions au minimum par exercice biennal);</p> <p>iv) Les deux comités tiendront davantage de réunions conjointes; le débat prendra la forme de sessions conjointes dès que leurs discussions se recouperont ou que leurs contributions sembleront fortement complémentaires;</p> <p>v) Ils seront tenus de formuler des recommandations claires et d’accorder davantage d’attention aux politiques, stratégies et priorités, afin de fournir un meilleur contrôle et une orientation plus dynamique au Conseil;</p> <p>vi) Le Comité financier ne sera plus tenu de passer en revue la stratégie du PAM.</p>	Conférence	2009	0	-
	a) Modifier les pratiques, y compris pour les méthodes de travail (voir ci-après)	Conférence/ Conseil	2009	0	1,5
	b) Modifier les Textes fondamentaux sur les fonctions des comités	Conseil	2009-2011	-	0
	<p>Membres, présidents et observateurs du Comité du Programme et du Comité financier: - Des modifications seront apportées aux Textes fondamentaux. Les membres sont des pays, et non des personnes les pays sont censés proposer des représentants disposant des qualifications techniques nécessaires, et:</p> <p>a) les présidents seront élus par le Conseil sur la base de leurs planifications personnelles; ils n’occuperont pas de sièges de leurs groupes électoraux ni ne représenteront une région ou un pays;</p> <p>b) Le nombre de membres des Comités sera porté, <u>outre le Président</u>, à huit représentants de l’Afrique, de l’Asie, de l’Amérique latine et des Caraïbes et du Proche-Orient et à quatre représentants de l’Europe, de l’Amérique du Nord et du Pacifique Sud-Ouest pour chaque Comité (1+8+4) élus par le Conseil (les pays peuvent remplacer leurs représentants pour une seule réunion ou pendant leur mandat par un représentant de la même région possédant des qualifications adéquates), ce qui évite qu’un siège reste vide pendant une réunion;</p>	Conseil	2009	0	-
	c) les Comités, y compris les réunions conjointes, seront ouverts aux observateurs, sans droit de parole.		2009		

Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) – Matrice d’actions

Actions		Responsable en dernier ressort	Début/ fin d’année	Coûts ou économies (en millions d’USD)	
Réf. N°	Action			Investissement	Récurrents par exercice biennal
	Le CQCJ admettra des observateurs sans droit de parole à ses réunions	Conseil	2009	0	0

Conférences régionales

8) Les **Conférences régionales** auront un rôle de direction important à jour s’agissant: de la cohérence des politiques de développement dans leurs régions; des débats sur les priorités mondiales intéressant lesdites régions, de la fourniture d’intrants au Conseil et à la Conférence au sujet des priorités de la FAO et des débats sur des questions telles que les échanges et les investissements à l’échelle régionale. Ce rôle peut varier selon les régions. Elles deviendront partie intégrante de la structure de gouvernance, enrichissant par leur apport les travaux de la Conférence et du Conseil.

Conférences régionales – Matrice d’actions

Actions		Responsable en dernier ressort	Début/ fin d’année	Coûts ou économies (en millions d’USD)	
Réf. N°	Action			Investissement	Récurrents par exercice biennal
	<p>Conférences régionales: Les filières hiérarchiques, fonctions et méthodes de travail seront modifiées immédiatement en pratique, ce qui sera suivi de modifications des Textes fondamentaux; cela concernera notamment le statut des Conférences régionales, qui seront apparentées aux comités de la Conférence de la FAO:</p> <p>a) Les Conférences régionales auront notamment pour fonctions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • d’approfondir les questions relatives à la cohérence des politiques régionales; d’étudier les questions de politique mondiale, sous un angle régional, ainsi que celles liées à la réglementation – et d’en faire rapport à la Conférence de la FAO • de donner des avis sur le programme de la FAO dans la région et sur le programme général de la FAO dans la mesure où il y a des indicateurs sur la région, en présentant son rapport au Conseil • d’exercer une fonction de contrôle des programmes de la FAO de la région – et d’en faire rapport au Conseil. <p>b) Méthodes de travail – Les Conférences régionales:</p> <ul style="list-style-type: none"> • seront convoquées en règle générale une fois pendant chaque exercice, sur décision des membres de la FAO de la région qui seront pleinement consultés sur le programme, les modalités, les dates, la durée et les besoins de la Conférence • nommeront un rapporteur • le Président et le rapporteur resteront en fonctions entre les sessions et, si cela est plus approprié, le rapporteur soumettra le rapport de la Conférence régionale au Conseil et à la Conférence de la FAO • devront, dans la mesure du possible, être organisées en tandem avec des conférences d’autres organes intergouvernementaux régionaux s’occupant d’agriculture • les documents des Conférences régionales seront concis et ciblés et ne comporteront qu’un nombre limité de recommandations d’actions précises. 	Conférence	2008	0	-
	Modifier les pratiques, notamment pour les méthodes de travail et filières hiérarchiques tel que cela est précisé dans la Matrice d’actions	Conférence	2010	0	1,8
	Modifier les Textes fondamentaux pour les fonctions, filières hiérarchiques, etc.	Conférence	2009-2011	-	0
	Examen indépendant des résultats des Conférences régionales	Conseil	2014	0.3	0

Comités techniques et réunions ministérielles

9) **Comités techniques:** Les Comités techniques occupent une place essentielle dans les travaux de la FAO. L'ensemble des membres de l'Organisation y sont représentés et ils assument des rôles distincts: premièrement, renforcer les échanges mondiaux d'informations, la cohérence des politiques et les instruments, dans leur domaine de compétence; deuxièmement, donner des orientations aux organes directeurs sur la stratégie et le programme de l'Organisation. Ils seront plus systématiquement utilisés pour les travaux sur les thèmes de portée mondiale. Les Comités techniques, du fait que l'ensemble des membres y sont représentés, traitent des questions de portée mondiale aussi bien que du programme de la FAO et feront rapport directement à la Conférence de la FAO pour les questions mondiales et au Conseil pour les priorités de programme et résultats de la FAO.

10) Les conférences des parties à des traités et conventions, les autres organes statutaires (par exemple ceux des pêches) et les organes tels que la Commission du Codex Alimentarius pourront à l'avenir communiquer directement avec les organes directeurs par l'intermédiaire du comité technique compétent des organes directeurs de la FAO.

11) **Des réunions ministérielles** pourront être convoquées par la Conférence ou le Conseil lorsque les questions élaborées sur le plan technique, habituellement au sein des Comités techniques, nécessiteront une approbation technique ou une plus grande visibilité et que la Conférence et les Comités techniques ne pourront y satisfaire. Leurs rapports seront en règle générale examinés directement par la Conférence de la FAO.

Comités techniques et réunions ministérielles – Matrice d’actions

Actions		Responsable en dernier ressort	Début/ fin d’année	Coûts ou économies (en millions d’USD)	
Réf. N°	Action			Investissement	Récurrents par exercice biennal
	<p>Comités techniques: Les Comités feront rapport au Conseil sur le budget de la FAO et leurs priorités et stratégies et directement à la Conférence de la FAO sur les politiques mondiales et la réglementation, et:</p> <p>a) Les présidents resteront en fonctions entre les sessions et feront rapport au Conseil et à la Conférence;</p> <p>b) Méthodes de travail–les Comités techniques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • feront preuve d’une plus grande souplesse dans la durée comme dans la fréquence de leurs sessions, selon les besoins et siègeront normalement au moins une fois par exercice biennal. Ils traiteront des questions prioritaires émergentes et pourront être convoquées spécialement à cette fin; • le Président facilitera la tenue d’une consultation pleine et entière avec les Membres sur les programmes, les modalités et la durée des réunions. <p>c) Un usage accru sera fait des sessions parallèles et événements parallèles, en veillant à ce que les pays en développement et les petits pays soient bien représentés (les ONG et le secteur privé, ainsi que des représentants des pays en développement, participeront aux sessions informelles);</p> <p>d) L’ordre du jour de la session du Comité de l’agriculture traitera notamment de l’élevage, auquel un point sera consacré, et lui accordera le temps nécessaire;</p> <p>e) Le Comité des produits renforcera ses relations avec la CNUCED et l’OMC;</p> <p>f) Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale se réunira normalement une fois par exercice biennal. Il donnera une nouvelle impulsion à son rôle dans le suivi et la conduite des activités relatives à l’accomplissement de l’engagement du Sommet mondial de l’alimentation et dans l’examen de l’état de l’insécurité alimentaire dans le monde.</p>	Conférence	2009	0	-
	Modifier les pratiques, notamment pour les méthodes de travail et filières hiérarchiques.	Conférence	2009	0	1,0
	Modifier les Textes fondamentaux pour les fonctions, filières hiérarchiques, etc.	Conférence	2009-2011	-	0
Réunions ministérielles					
	Modifier les Textes fondamentaux pour préciser que la Conférence ou le Conseil peuvent convoquer une réunion ministérielle lorsque les questions approfondies sur le plan technique nécessiteront une approbation politique ou une plus grande visibilité. Les rapports des réunions ministérielles seront examinés directement par la Conférence.	Conférence /Conseil	2009-2011	-	0

Organes statutaires, Conventions, etc.

12) Les organes statutaires et Conventions seront renforcés et bénéficieront d'une plus large autonomie au sein de la FAO et d'un plus haut degré d'autofinancement. Ils auront un accès direct aux organes directeurs de la FAO.

Organes statutaires, conventions, traités, Codex, etc. – Matrice d'actions

Actions		Responsable en dernier ressort	Début/fin d'année	Coûts ou économies (en millions d'USD)	
Réf. N°	Action			Investissement	Récurrents par exercice biennal
	Les conférences des parties à des traités, conventions et accords, tels que le Codex et la CIPV (incorporés au titre des statuts de la FAO), pourront porter des questions à l'attention des organes directeurs par l'intermédiaire du Comité technique compétent (modification des textes fondamentaux).	Conférence/Conseil	2009	0	0
	Engager une étude en vue de permettre à la FAO d'établir des organes bénéficiant d'une grande autonomie de gestion administrative et financière, tout en demeurant dans le cadre de la FAO.	Direction / Conseil	2009 - 10	0,3	0

Nouvelles mesures destinées à améliorer la gouvernance de la FAO

13) Une série de mesures d'appui est envisagée pour renforcer la gouvernance de la FAO, notamment pour assurer l'indépendance, la transparence et l'efficacité des organes directeurs, ainsi que le dialogue avec la Direction générale.

Nouvelles mesures destinées à améliorer la gouvernance de la FAO – Matrice

Actions		Responsable en dernier ressort	Début/fin d'année	Coûts ou économies (en millions d'USD)	
Réf. N°	Action			Investissement	Récurrents par exercice biennal
	Le Conseil et tous les autres organes directeurs, à l'exclusion de la Conférence, prépareront et tiendront à jour un programme de travail à horizon mobile sur quatre ans, pour examen par le Conseil tous les deux ans; celui-ci présentera ses vues à chaque organe directeur et: a) assurera un programme de travail consolidé b) examinera tous les deux ans les avancées par rapport au programme de travail	Conseil	2009-2010	0	0,2
	Examen indépendant détaillé du fonctionnement des organes directeurs après les réformes, en vue d'introduire de nouvelles améliorations	Conférence/Conseil	2015	0,5	0
	Afin de garantir une meilleure transparence et communication, le Directeur général fera rapport au Conseil et à la réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier, et dialoguera avec eux, en ce qui concerne: • Les priorités du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme • Les objectifs prioritaires fixés par la Direction générale pour un progrès immédiat • Les résultats obtenus, sur base annuelle et biennale	Conseil	2009	0	0
	Le personnel des Représentations permanentes auprès de la FAO ne pourra être recruté à des postes ou à des missions de consultants de la FAO qu'après s'être soumis aux procédures normales de transparence et de compétition, améliorées grâce aux dispositions de la Section C. Il ne pourra pas être recruté par la FAO qu'après une interruption de service entre leur travail à la représentation permanente et le travail à la FAO, au moins égale à celle appliquée aux retraités de la FAO.		2009		
	Coût de la révision des textes fondamentaux pour tous les organes directeurs; travaux devant être effectués par le Bureau juridique et le CQCJ pour les révisions des Textes fondamentaux.	Direction	2008-2011	0,2	0

Évaluation, vérification et apprentissage organisationnel

14) **Évaluation:** Les Membres et la Direction sont convenus avec l'EEI qu'une évaluation forte était indispensable tant pour les organes directeurs que pour la Direction, et que la conduite de l'évaluation devait répondre aux besoins de ces deux instances, tout en restant indépendante sur le plan opérationnel. Selon eux, l'évaluation à la FAO est déjà de qualité relativement élevée et offre une solide base de départ. Les fonctions d'apprentissage et de responsabilisation de l'évaluation sont essentielles pour les organes directeurs comme pour la Direction, ainsi que pour la confiance dans la fonction d'évaluation. La transparence est importante, tout comme la clarté des arrangements institutionnels. Les politiques, stratégies et arrangements institutionnels de l'Organisation en matière d'évaluation seront intégrés dans une «charte» à soumettre, pour approbation au Conseil.

15) **Vérification:** Les membres se sont félicités des mesures prises pour assurer efficacement les fonctions de vérification; ils ont noté avec satisfaction que la Direction était dans l'ensemble d'accord sur les recommandations de l'EEI. Ils ont noté la bonne qualité de la vérification à la FAO, ont invité à continuer à privilégier les contrôles a posteriori et à assurer la transparence, la cohérence au sein du système des Nations Unies et l'indépendance et l'autonomie de la vérification, sur les plans tant des crédits budgétaires que des effectifs. Les organes directeurs examineront le plan de vérification interne et la Direction retirera le service de vérification de tout Comité de la FAO ayant un pouvoir de décision afin de limiter tout conflit d'intérêt potentiel. Le Comité de la vérification devrait faire rapport aux organes directeurs par l'intermédiaire du Comité financier et les organes directeurs pouvoit le consulter s'il y a lieu.

Évaluation, vérification et apprentissage organisationnel - Matrice d'actions

Actions		Responsable en dernier ressort	Début/fin d'année	Coûts ou économies (en millions d'USD)	
				Investissement	Récurrents par exercice biennal
Réf. N°	Action				
Évaluation					
	Création d'un bureau distinct chargé de l'évaluation , intégré à la structure du Secrétariat de la FAO et faisant rapport au Directeur général ou au Directeur général adjoint et au Conseil par l'intermédiaire du Comité du Programme.	Direction/Conseil	Janv. 2009	0	0
	Budget d'évaluation: Le budget alloué à l'évaluation sera porté à 0,8-1% du budget total du Programme ordinaire (sur deux exercices biennaux) et, une fois arrêté par les organes directeurs dans le cadre du processus d'approbation du PTB, sera pleinement protégé et alloué au Bureau chargé de l'évaluation. Il est demandé à <u>tous les donateurs</u> de respecter la décision du Conseil d'allouer à l'évaluation au moins 1% de tous les fonds extrabudgétaires.	Conférence	2010-2011	0	+4,5
	Effectifs d'évaluation: a) Recrutement du Directeur de l'évaluation au niveau D2. Un groupe composé de représentants du Directeur général et des organes directeurs ainsi que de spécialistes de l'Évaluation dans d'autres institutions des Nations Unies examinera le mandat et les qualifications exigées pour ce poste, puis participera à un groupe de présélection et de sélection d'un candidat approprié. Le Directeur de l'évaluation aura un mandat de durée déterminée (quatre ans), pouvant être reconduit une seule fois, sans possibilité de nomination à un autre poste au sein de la FAO ou de contrat de consultant avant un délai d'un an; b) Toutes les nominations de fonctionnaires et de consultants chargés de l'évaluation suivront des procédures transparentes et professionnelles, le premier critère étant celui de la compétence technique, mais en tenant compte de l'équilibre régional et entre les sexes. Le Directeur de l'évaluation sera responsable au premier chef de la nomination du personnel chargé de l'évaluation et sera responsable du recrutement de consultants. conformément aux procédures de la FAO.	Direction Comité du Programme	Oct. 2008	0	0 La différence entre les niveaux D1 et D2 sera couverte par l'augmentation des crédits budgétaires précisée plus haut

Nomination et mandat du Directeur général

16) Il est recommandé que l'avis de vacance du poste de Directeur général soit largement diffusé, accompagné d'une description des fonctions (comme aujourd'hui, seuls les pays membres pourront proposer des candidatures). Des améliorations seront apportées aux mesures existantes pour que, avant l'élection, les candidats soient tenus de faire une communication formelle devant le Conseil et la Conférence et de répondre à des questions. La durée du mandat sera portée à quatre ans, renouvelable une seule fois, soit huit ans maximum au total.

Nomination et mandat du Directeur général - Matrice d'actions

Actions		Responsable en dernier ressort	Début/fin d'année	Coûts ou économies (en millions d'USD)	
Réf. N°	Action			Investissement	Récurents par exercice biennal
	<p>Introduire une procédure et modifier les Textes fondamentaux de façon à donner aux Membres de la FAO davantage d'occasions d'évaluer les candidats au poste de Directeur général avant l'élection, notamment:</p> <p>a) les candidats au poste de Directeur général feront une déclaration à la Conférence avant la tenue des élections. Les Membres auront l'occasion de poser des questions aux candidats;</p> <p>b) les candidats au poste de Directeur général feront une déclaration à une session du Conseil de la FAO et donneront des renseignements détaillés sur leurs qualifications, 60 jours au moins avant la Conférence durant laquelle l'élection aura lieu. À cette session, aussi bien les membres que les observateurs auprès du Conseil auront l'occasion de poser des questions aux candidats (la réunion avec les candidats aura un but informatif uniquement et aucune recommandation ou conclusion ne sera formulée à l'issue du débat);</p> <p>c) la présentation par les gouvernements membres de candidats au poste de Directeur général devra avoir lieu 60 jours au moins avant la tenue de la session du Conseil susmentionnée;</p> <p>d) l'avis de vacance du poste de Directeur général sera largement diffusé, accompagné de la liste des qualifications souhaitables (telle qu'approuvée par la Conférence). Si la vacance résulte de l'expiration d'un mandat normal, la diffusion de l'avis de vacance aura lieu 12 mois au moins avant la date de clôture des présentations de candidatures.</p>	Conférence	2009	0	?
	<p>Modifier les Textes fondamentaux pour ce qui est du mandat du Directeur général pour le porter à quatre ans avec possibilité de renouvellement une seule fois pour une nouvelle période de quatre ans.</p>	Conférence	2009	0	0